

Maître Thomas D'JOURNO
SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES

43/45 Rue Breteuil - 13006 MARSEILLE
Tél. : 04.13.24.13.63 – f.hoffmann@provansal.eu

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR SAISIE IMMOBILIERE
EN UN SEUL LOT DE VENTE

D'UN APPARTEMENT, D'UN LOCAL à usage de droguerie,
D'UN LOCAL à usage de cuisine, montée d'escalier et dégagement

Dépendant d'un ensemble immobilier en copropriété
sis à **MARSEILLE (13009), 182, Boulevard Sainte Marguerite,**
cadastré section 853 T n°116,
lieudit 182 boulevard de Sainte Marguerite, pour 1 a 53 ca.

MISE A PRIX : CINQUANTE MILLE EUROS
(50.000,00 EUROS)

VISITE LE LUNDI 24 OCTOBRE 2022 DE 10 H 30 A 11 H 30

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 03 NOVEMBRE 2022 à 9 h 30

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE,
au Palais de Justice, Salle Borély – rez-de-chaussée, Palais Monthyon,
Place Monthyon – 13006 MARSEILLE

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE :

D'après le titre de propriété

Sis à MARSEILLE (13009), 182, Boulevard de Sainte Marguerite, quartier Sainte Marguerite, dans un immeuble élevé de deux étages sur rez-de-chaussée, et caves, cadastré section 853 T n°116, lieudit 182 boulevard de Sainte Marguerite, pour 1 a 53 ca,

LE LOT NUMERO QUATORZE (14) :

Un appartement situé au deuxième étage se composant en entrant d'un hall desservant successivement une grande chambre avec placard éclairée par deux fenêtres sur le Boulevard de Sainte Marguerite, une autre chambre éclairée par une fenêtre sur le même boulevard, une pièce obscure, une chambre éclairée par une fenêtre sur cour, et une quatrième chambre

éclairée par une fenêtre sur cour également,
Et la jouissance en commun de la montée d'escalier (lot 7 et 11) avec le lot 10,
Et la jouissance en commun du dégagement (lot 8) avec les lots 6, 9 et 10,
Et les 267/1.000èmes des parties communes générales.

LE LOT NUMERO SIX (6) :

Un local à usage de cuisine avec un placard situé au rez-de-chaussée dudit immeuble s'ouvrant par une porte-fenêtre sur une partie de cour, à son usage privatif et exclusif dans laquelle se trouve un WC.
La jouissance avec le lot 9 de la partie de cour (lot 5) permettant l'accès vers le boulevard Joseph Borghino,
La jouissance en commun du dégagement (lot 8) avec les lots 9, 10, 14 et 7,
Et les 47/1.000èmes des parties communes générales.

LE LOT NUMERO DIX (10) :

Un local à usage de droguerie situé au rez-de-chaussée dudit immeuble s'ouvrant sur le boulevard de Sainte Marguerite,
Et la jouissance en commun de la montée d'escalier (lots 7 et 11) avec le lot 14,
La jouissance en commun du dégagement (lot 8) avec les lots 6, 9 et 14,
Et les 56/1.000èmes des parties communes générales.

LE LOT NUMERO SEPT (7) :

La montée d'escalier à la jouissance exclusive et particulière des lots 10 et 14 permettant l'accès du rez-de-chaussée aux premier et deuxième étage,
Et les 13/1.000èmes des parties communes générales.

LE LOT NUMERO ONZE (11) :

La montée d'escalier à la jouissance exclusive et particulière des lots 10 et 14 permettant l'accès du rez-de-chaussée au premier et deuxième étage,
Et les 29/1.000èmes des parties communes générales.

LE LOT NUMERO HUIT (8) :

Un dégagement commun aux lots 6, 9, 10 et 14, afin d'accéder au sous-sol de l'immeuble et au lot 7,
Et les 9/1.000èmes des parties communes générales.

Ledit ensemble immobilier ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Me André CARRIOL, Notaire à Marseille le 19 mars 1979 publié au troisième bureau des hypothèques de Marseille le 12 avril 1979, volume 3649, numéro 1.

D'après le procès-verbal de description

Maître Stéphane FORNELLI, Huissier de Justice associé à Marseille, a établi le 5 décembre 2018 le procès-verbal de description aux termes desquels il apparaît que l'appartement se situe au 2^{ème} étage de l'immeuble et se compose d'une entrée distribuant une cuisine, deux chambres, une salle de bains et un séjour.

Les **lots n°7 et 11** correspondent à la montée d'escalier.

Le **lot n°8** correspond à un dégagement commun aux lots n°6-9-10-14-7 et 11.

Le **lot n°10** consiste en un local situé au rez-de-chaussée accessible depuis le boulevard de Sainte Marguerite par le franchissement d'une porte d'entrée protégée par un rideau métallique. Ce local se compose d'une seule pièce.

Le **lot n°6** consiste en un local situé au rez-de-chaussée accessible soit en empruntant le lot n°10 soit par le boulevard Joseph Borghino par une porte donnant sur l'arrière de l'immeuble. Il se compose d'une seule pièce.

Les lots n°6 et 10 sont inexploités et inoccupés.

Le lot n°14 est occupé par le débiteur.

Le syndic de la copropriété est un syndic bénévole en la personne de Monsieur FERRATA Michel.

Le certificat de mesurage établi par Monsieur NASRATY stipule :

- une surface loi Carrez de **64,55 m²** pour le **lot n°14**,
- une surface loi Carrez de **14,93 m²** pour le **lot n°10**,
- une surface loi Carrez de **12,10 m²** pour le **lot n°6**.

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

La société dénommée **CAISSE D'EPARGNE CEPAC**, banque coopérative régie par les articles L 512-85 et L 512-104 du Code Monétaire et Financier, société anonyme à directoire et à conseil d'orientation et de

surveillance, au capital de 318.296.700 euros, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro B 775 559 404, dont le siège social est à MARSEILLE (13006), Place Estrangin Pastré,

Ayant pour Avocat **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat associé au sein de la **SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES**.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Sur le site internet <http://www.provansal.eu> du Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de MARSEILLE,
- Au Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de MARSEILLE, 43/45, Rue Breteuil, 13006 MARSEILLE – Tél. : 04.13.24.13.63 – f.hoffmann@provansal.eu
- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE, Palais Monthyon, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Marseille, le 9 septembre 2022.

Maître Thomas D'JOURNO
Avocat